

DÉPARTEMENT

de

L'YONNE.

ARRONDISSEMENT

d' Auxerre.

SERVICE VICINAL.

COMMUNE

CANTON

d' Auxerre.

DE

VILLEFARCEAU.

PLAN D'ALIGNEMENT.

PROCÈS-VERBAL DU TRACÉ DES ALIGNEMENTS.

NOMS DES RUES.	INDICATION DES ALIGNEMENTS.		LARGEURS ADOPTÉES.	NOMS DES RUES.	INDICATION DES ALIGNEMENTS.		LARGEURS ADOPTÉES.
	COTÉ DROIT.	COTÉ GAUCHE.			COTÉ DROIT.	COTÉ GAUCHE.	
<p style="font-size: 2em; font-family: cursive;">Commune</p> <p style="font-size: 3em; font-family: cursive;">de</p> <p style="font-size: 2em; font-family: cursive;">Villegardeau.</p>							
Rue du Haut	<p>1^o Ligne droite partant du 1^{er} angle du lot 14 et se dirigeant parallèlement à l'alignement opposé à 6^m de distance.</p> <p>2^o Ligne parallèle à l'alignement opposé à 6^m de distance.</p> <p>3^o Lignes de 10^m consensés.</p>	<p>1^o Ligne droite déterminée par l'alignement opposé au lot 14 et se dirigeant parallèlement à l'alignement opposé à 6^m de distance.</p> <p>2^o Ligne droite déterminée par le 1^{er} angle du lot 14 et se dirigeant parallèlement à l'alignement opposé à 6^m de distance.</p> <p>3^o Lignes de 10^m consensés.</p>	<p>6^m</p> <p>6^m</p>				
Rue de Saint Percy.	<p>1^o Ligne droite déterminée par le 1^{er} angle du lot 10 et le 1^{er} angle du lot 11.</p> <p>2^o Ligne droite parallèle à l'alignement opposé à 7^m de distance.</p>	<p>1^o Ligne droite parallèle à l'alignement opposé à 7^m de distance.</p> <p>2^o Ligne droite déterminée par le 1^{er} angle du lot 10 et le 1^{er} angle du lot 11.</p>	<p>7^m</p> <p>7^m</p>				
Ruelle de Saint Percy.	<p>1^o 10^m consensés.</p> <p>2^o Ligne droite déterminée par le 1^{er} angle du lot 10 et le 1^{er} angle du lot 11 et se prolongeant comme au plan du lot 10 jusqu'à l'alignement.</p> <p>3^o 10^m consensés.</p>	<p>1^o Ligne parallèle à l'alignement opposé à 6^m de distance.</p> <p>2^o 10^m consensés.</p> <p>3^o 10^m consensés.</p>	<p>6^m</p> <p>6^m</p> <p>6^m</p>				
Chemin de Touraine.	<p>1^o Ligne droite déterminée par le 1^{er} angle du lot 10 et le 1^{er} angle du lot 11 et se prolongeant comme au plan du lot 10 jusqu'à l'alignement.</p> <p>2^o Lignes de 10^m consensés.</p> <p>3^o Lignes de 10^m consensés.</p> <p>4^o Ligne parallèle à l'alignement opposé à 7^m de distance et se prolongeant comme au plan du lot 10 jusqu'à l'alignement.</p> <p>5^o Ligne droite entre l'alignement et l'alignement opposé à 7^m de distance et le 1^{er} angle du lot 10.</p> <p>6^o 10^m consensés.</p>	<p>1^o 10^m consensés.</p> <p>2^o Ligne parallèle à l'alignement opposé à 7^m de distance.</p> <p>3^o Ligne droite déterminée par le 1^{er} angle du lot 10 et le 1^{er} angle du lot 11 et se prolongeant comme au plan du lot 10 jusqu'à l'alignement.</p> <p>4^o 10^m consensés.</p>	<p>7^m</p> <p>7^m</p>				
Ruelle Nigreau	<p>1^o Ligne droite déterminée par le prolongement du lot 10 et le 1^{er} angle du lot 11.</p> <p>2^o 10^m consensés.</p>	<p>1^o Ligne parallèle à l'alignement opposé à 6^m de distance.</p> <p>2^o 10^m consensés.</p>	<p>6^m</p>				
Rue de l'Église.	<p>1^o Ligne droite déterminée par le 1^{er} angle du lot 10 et le 1^{er} angle du lot 11.</p> <p>2^o 10^m consensés.</p>	<p>1^o Ligne parallèle à l'alignement opposé à 7^m de distance.</p>	<p>7^m</p> <p>6^m</p>				
Chemin de Moyenney.	<p>1^o Ligne droite déterminée par le 1^{er} angle du lot 10 et le 1^{er} angle du lot 11 et se prolongeant comme au plan du lot 10 jusqu'à l'alignement.</p>	<p>1^o Ligne parallèle à l'alignement opposé à 6^m de distance.</p>	<p>6^m</p>				
<p style="font-style: italic;">Tous les plans ci-dessus seront exécutés conformément au plan.</p>							

PLAN GÉNÉRAL.

Un certificat du 27 février 1863 attestant que l'arrêté approuve le plan d'alignement de la commune a été publié et affiché conformément dans le dit arrêté.

Il est approuvé conformément à notre arrêté en date de ce jour le présent plan d'alignement comprenant quatre feuilles de détail.

En date du 9 juin 1863.

Le Préfet de l'Yonne

Paul de ...
Le Secrétaire général de préfecture

A. Lamy



Jusqu'à l'alignement constant aujour.

Jusqu'à l'alignement d'aujourd'hui.

Jusqu'à l'alignement d'aujourd'hui.

[Signature]

Échelle du plan général est de un millimètre par mètre.
Celle des feuilles de détail est de cinq millimètres par mètre.

Feuille

Q2

Feuille

Q2

4^e Feuille



TABLEAU DES RUES ET AUTRES VOIES PUBLIQUES
avec les numéros des propriétés, leur nature et les noms des propriétaires.

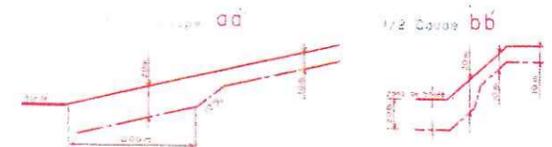
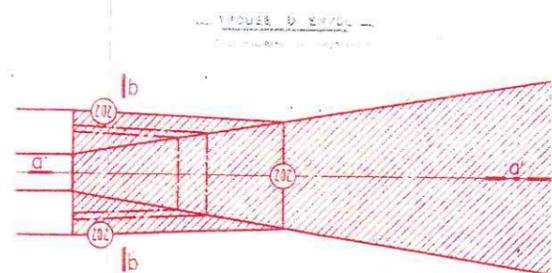
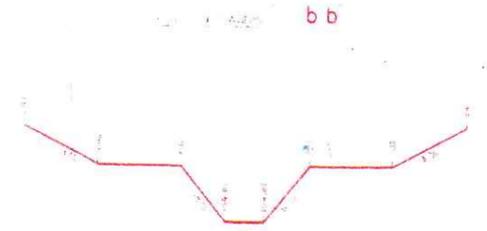
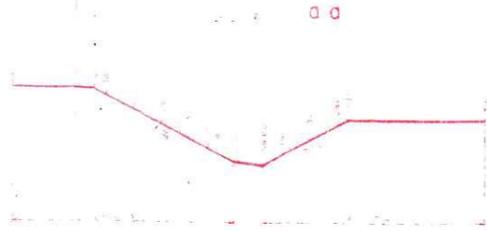
NOMS des RUES ET PLACES.	NUMÉROS		NOMS des PROPRIÉTAIRES.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	NOMS des RUES ET PLACES.	NUMÉROS		NOMS des PROPRIÉTAIRES.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	NOMS des RUES ET PLACES.	NUMÉROS		NOMS des PROPRIÉTAIRES.	NATURE des PROPRIÉTÉS.	
	des feuilles.	des propriétés.				des feuilles.	des propriétés.				des feuilles.	des propriétés.			
Commune de Villefargeau.															
Rue de haut.	1		Charlot austin	terr.		11	Charlot Eugène	terr.			14	Hardier austin	terr.		
	3		Egert Chevin	il.		13	"	terr.							
	5		"	terr.		2	Jardins de Eugène	terr.							
	7		"	terr.		4	Harion Paul	il.							
	9		Nellen Gustave	terr.		6	"	terr.							
	11		"	terr.		8	Clouet Hippolyte	terr.							
	13		Harion Estienne	il.		10	Harion Paul	terr.							
	15		Grand Brin	il.		12	"	terr.							
	17		Dupuis Paul	il.	Ruelle Vigoux.	14	Tamon Emile	terr.							
	19		"	terr.		16	"	terr.							
	21		"	terr.		18	"	terr.							
	23		La Commune	terr.		20	Sinet René	terr.							
	25		Egert Jamet	terr.		22	"	terr.							
	27		"	terr.	24	"	terr.								
	29		"	terr.	26	Vigoux Hippolyte	terr.								
31		Charlot austin	terr.	Rue de l'Eglise.	28	"	terr.								
33		"	terr.		30	Tamon Emile	terr.								
35		Brault	terr.		32	Sinet René	terr.								
37		"	terr.		34	"	terr.								
39		Gaschon	terr.		36	"	terr.								
Rue de Buis Bercy	1		Lequidier Laurent	terr.	38	"	terr.								
	3		"	terr.	40	Clouet Remacle	terr.								
	5		"	terr.	42	Emain Jeanne	terr.								
	7		Comte Charles de Haut	il.	44	Emain Jeanne	il.								
	9		Brault fils	il.	46	Emain Jeanne	il.								
	11		Jardins de Eugène	il.	48	Deux Louis	il.								
	13		Brault Antonin	il.	50	Mais Alexandre	terr.								
	15		Charlot Charles de Vigoux	il.	52	"	terr.								
	17		Jardins de Eugène	terr.	54	"	terr.								
	19		"	terr.	56	Chassagnou Louis	terr.								
	21		"	terr.	58	Brault Jeanne	terr.								
	23		Carvin Paul	terr.	60	Egert Jeanne	terr.								
	25		"	terr.	62	Caigneux Jacques	il.								
	27		Brault Alexandre	terr.	64	"	terr.								
	29		Sinet Barthélemy	il.	66	La Commune	terr.								
31		Dupuis Louis	il.	68	"	terr.									
33		Brault fils	il.	70	"	terr.									
35		Harion Estienne	il.	72	"	terr.									
37		Charlot Jacques fils	il.	74	Charlot Hippolyte	terr.									
39		"	il.	76	Ra Henri	il.									
Ruelle de Buis Bercy	1		Harion Jamet	terr.	78	"	il.								
	3		Egert Hippolyte	il.	80	"	terr.								
	5		Egert Jamet	il.	82	"	terr.								
	7		Charlot Jacques fils	il.	84	"	terr.								
	9		Emartens Gustave	terr.	86	Egert Jeanne	il.								
Rue de Bouvain	1		Charlot austin	terr.	88	Clouet Charles	il.								
	3		Egert Jamet	il.	90	Deux Louis	il.								
	5		Emartens Gustave	il.	92	"	terr.								
	7		Charlot Jacques fils	il.	94	"	terr.								
	9		Comte Charles	terr.	96	"	il.								
Rue de Bouvain	1		Charlot austin	terr.	98	"	il.								
	3		Egert Jamet	il.											
	5		Emartens Gustave	il.											
	7		Charlot Jacques fils	il.											
	9		Comte Charles	terr.											

PLAN D ENSEMBLE

SERVICES DE SERVICE

ES 213 B

Handwritten signature



Legend for the diagrams, including symbols for 'Ligne de construction de l'axe principal' and 'Ligne de construction de l'axe secondaire'.

Scale and other technical specifications.

